

18.4 EQUIPEMENT FIS ET FFS

18.4.1 Suivre le règlement FIS « [Règlement FIS 2018-19 \(E\)](#) » avec les précisions ci-dessous :

■ **PORT DU CASQUE EN SKI ALPIN:**

Le port du casque en Ski Alpin (courses et entraînements) est **OBLIGATOIRE** pour toutes les catégories et tous les niveaux de compétitions.

⇒ Voir [Specifications for Alpine Competition Equipment 2018/2019 \(July 2018\)](#)

art 3.6 https://res.cloudinary.com/fis-production/image/upload/v1537273911/fis-prod/assets/Specifications_for_Alpine_Competition_Equipment.pdf

Les casques de protection ne doivent avoir ni spoilers, ni parties protubérantes.
Les casques seront utilisés sans changement/modification, tel que certifié par le fabricant.
En outre, aucun élément/équipement supplémentaire ne sera fixé sur la surface du casque.
Ils seront donc dépourvus de caméra vidéo et (ou) de leur support.

Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles.

Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ)

TYPE DE CASQUE

TOUTES CATEGORIES

- ✓ **COURSES FIS et FFS:** en **GS, SG et DH**, les coureurs devront être porteur d'un casque homologué par la FIS.

Le respect des exigences de l'homologation doit être attesté par une étiquette de conformité normalisée, apposée de façon non amovible à l'arrière du casque, dans un endroit qui est et doit rester visible.

L'étiquette ne doit en particulier pas être recouverte par la sangle de lunettes. Elle comprendra le texte suivant: «Casque de course conforme aux spécifications FIS 2013».

Les étiquettes apposées par les fabricants doivent être conformes aux spécifications indiquées.



L'étiquette de conformité atteste que le fabricant a obtenu les certifications requises (EN 1077 A et ASTM 2040) et a obtenu un protocole d'essai confirmant que le modèle de casque concerné remplit les conditions énoncées ci-dessus

Cette mesure ne concerne pas les coureurs des Catégories U8 à U12 et l'ensemble des participants aux courses de promotion pour lesquels seul un casque de protection répondant à la norme EN1077 B ou ASTM 2040 est requis.

- ✓ **COURSES FIS et FFS:** en **SL**, outre l'utilisation du modèle ci-dessus, les casques devront être certifiés conformément aux normes EN 1077 (class B) ou ASTM 2040.
Les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples sont par ailleurs autorisés dans cette discipline.

▪ **COMBINAISON:**

▪

⇒ Voir [Specifications for Alpine Competition Equipment 2018/2019 \(July 2018\)](#)

art 3.4 https://res.cloudinary.com/fis-production/image/upload/v1537273911/fis-prod/assets/Specifications_for_Alpine_Competition_Equipment.pdf

Les deux systèmes de conformité : label et plombs, seront valables pendant la période de transition jusqu'à la fin de la saison 2018/19.

Le logo ci-contre atteste de cette conformité.



▪ **PROTECTION DORSALE :**

Le port d'une protection dorsale adaptée à la taille du coureur est **OBLIGATOIRE** dans les courses FFS, en compétition comme à l'entraînement, pour l'ensemble des niveaux d'épreuves et ce **à partir de la catégorie U14**.

Pour les catégories inférieures à U14, la protection dorsale est fortement recommandée.

Toute modification pour améliorer les qualités aérodynamiques est interdite. Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.

Le Juge au Départ des courses **FFS** interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles.

Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ)

18.4.2 Equipement FIS et FFS 2018-2019

REGLEMENTATIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT :

OWG,WC,COC,WJC,FIS							
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin maxi	Largeur devant la fixation	Hauteur ski/plaque/fix maxi	Chaussures
DH	H	218 cm *	50 m	65 mm	95 mm	50 mm	43 mm
	D	210 cm *	50 m				
SG	H	210 cm *	45 m				
	D	205 cm *	40 m				
GS	H	195 cm *	30 m	103 mm			
	D	188 cm *	30 m				
SL	H	165 cm**		63 mm			
	D	155 cm					

*: tolérance. -5 cm en FIS et tolérance de mesure +/- 1cm

** : tolérance -10cm U18 1^{ère} année

FFS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin mini	Hauteur ski/plaque/ fix maxi	Chaussures
DH	H	215 cm **	45 m		50 mm	43 mm
	D	210 cm **	45 m			
SG	H	205 cm **	33 m			
	D	200 cm **	33 m			
GS	H	185 cm **	23 m			
	D	180 cm **	23 m			
SL	H	165 cm				
	D	155 cm				

** : tolérance -5 cm

JEUNES FFS						
		Taille mini/maxi	Radius mini/maxi	Hauteur ski/plaque/ fix maxi	Chaussures	
SG	U16	H	mini 183	50 mm	43 mm(*)	
	U16	D				> 30 m
	U14	H				
	U14	D	maxi 205			
GS	U16	H	<= 190			<= 30 m
	U16	D				<= 30 m
	U14	H				
	U14	D	maxi 188			mini 17 m
SL	U16	H	mini 130			
	U16	D				
	U14	H				
	U14	D				

(*) Les lifters seront interdits à partir de Novembre 2016

Esprit Racing						
		Taille mini	Hauteur ski/fix maxi	Chaussures	Remarques	
SG	H	185 cm	50 mm	45 mm (recom)	skis de GS permis	
	D	180 cm			skis de GS permis	
GS	H	185 cm *				
	D	180 cm *				
SL	H	130 cm				
	D	130 cm				

* : -5 cm de tolérance

NOTA : Esprit Racing – Pas de restriction de longueur de skis pour Dames au dessus de 55 ans et hommes au dessus de 65 ans.

▪ **VETEMENTS DE COURSE :**

- U14 et U16: Règlement FIS en vigueur
- U12 et en dessous : Règlement propre à chaque comité

NOTA EXAMENS « Test Technique » et « Eurotest » :

- ⇒ Le port du casque est obligatoire
- ⇒ Avoir du matériel adapté à la nature de l'épreuve
- ⇒ Etre chaussé d'une paire de ski alpin.